



SECTION 3

LE PROGRAMME D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES A L'ORDINATEUR

Le programme ordinateur consiste à utiliser l'ordinateur comme outil d'apprentissage lors des interventions en soutien scolaire réalisées à l'école et au domicile des familles.

3.1 VOLET SCOLAIRE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Ce volet se réalise généralement au laboratoire informatique de l'école, sous la supervision de l'intervenant-e en soutien scolaire et d'une personne-ressource du programme ordinateur.

3.1.1 Les objectifs

Dans le but d'accroître la réussite éducative et d'augmenter la persévérance scolaire, le programme ordinateur repose sur les **objectifs suivants** :

- Permettre aux enfants de milieux défavorisés d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Développer chez les enfants le sentiment de compétence par rapport au TIC et augmenter leur motivation;
- Permettre aux élèves de se familiariser avec les différents logiciels utilisés dans les écoles (traitement de texte, logiciel de présentation, etc.) et avec la recherche sur le Web ;
- Permettre aux enfants de consolider les notions académiques vues en classe tout en se familiarisant davantage avec les TIC.

3.1.2 Les conditions gagnantes pour la mise en place de ce programme

- Avant la mise en place du programme, procéder à une évaluation des besoins de la clientèle visée. Vérifier, notamment, si les familles ont un ordinateur et accès à Internet à la maison.
- Avant la mise en place du programme, procéder à une courte période d'expérimentation du programme, quelques semaines à quelques mois, auprès d'une clientèle restreinte. Cela vous permettra de mieux cibler les besoins de la clientèle ainsi que le matériel nécessaire à la réalisation du programme (ordinateurs, logiciels, etc.).
- Nommer une personne responsable du programme (coordination du programme).



- S'assurer de la collaboration du milieu scolaire (accès au laboratoire informatique, etc.). Cela suppose de bien présenter le programme aux directions d'école et aux enseignants.
- Se procurer des ordinateurs portables afin de rejoindre les familles qui n'ont pas accès à un ordinateur à la maison.
- Se procurer des sites et des logiciels éducatifs ou ludo-éducatifs adaptés aux besoins des élèves.
- Avoir une banque d'activités de formation à réaliser avec les élèves et les parents.
- Assurer un suivi régulier auprès des intervenant-e-s.
- Offrir des formations aux intervenant-e-s pour chacune des activités conçues pour les élèves et les parents.
- À la fin de chaque année, faire un bilan du programme dans le but d'apporter les ajustements et modifications nécessaires afin de toujours répondre aux besoins des enfants, des parents et des partenaires scolaires.

3.1.3 Outils

Formations offertes aux intervenant-e-s

Tout au long de l'année, des formations sont offertes aux intervenant-e-s. Ces formations ont pour but de les outiller afin qu'ils soient en mesure de réaliser les diverses activités de formation avec **les élèves** ou **les parents**.

Des documents de type aide-mémoire viennent compléter ces formations qui sont généralement données par les personnes responsables du programme ordinateur (superviseure ou coordonnatrice).

Liste des documents de formation disponibles

- **Annexe 3.1.3 – I**

Formation de base des intervenant-e-s : aide-mémoire

Ce document est utilisé lors de la formation, d'environ 2 heures, offerte aux nouveaux intervenant-e-s en début d'année (avant le début des interventions en soutien scolaire et familial). Cette formation a pour but de les familiariser avec le programme ordinateur (implication, présentation des activités et logiciels utilisés, etc.).

Voir l'Annexe 3.1.3, à la page 5 du présent document.



- **Annexe 3.1.3 - II**

Les documents reliés aux activités réalisées avec les élèves (à l'école ou à la maison).

Ces différents documents sont utilisés lors des formations, d'environ 1 heure par activité, offertes aux intervenant-e-s qui désirent réaliser des activités avec les élèves dans le cadre du soutien scolaire ou lors des interventions à domicile.

A- Réalisation d'une **bande dessinée** avec le logiciel de présentation PowerPoint

B- Réalisation d'une **devinette** avec le logiciel de présentation PowerPoint

C- Réalisation d'un **article de journal** avec le logiciel de traitement de texte Word

Vous pouvez consulter ou télécharger les différents documents de l'annexe 3.1.3. à l'adresse suivante : http://www.jepassepartout.org/ordi_doc.htm

3.2 LE VOLET FAMILIAL

Ce volet se réalise au domicile de la famille, lors du soutien familial hebdomadaire, avec les enfants et le parent, sous la supervision de l'intervenant-e. Étant donné que beaucoup de familles n'ont pas accès à un ordinateur à la maison, plusieurs d'entre elles peuvent participer au programme grâce à l'utilisation de nos ordinateurs portables.

3.2.1 Les objectifs

- Permettre aux enfants et les parents de milieux défavorisés d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Développer chez les enfants et les parents le sentiment de compétence par rapport au TIC et augmenter leur motivation ;
- Permettre aux parents d'être impliqués dans la démarche d'apprentissage de leur enfant au niveau des TIC en les aidant à développer de plus grandes habiletés à utiliser l'ordinateur, à mieux connaître les logiciels et à aider leurs enfants à naviguer de façon sécuritaire.

3.2.2 Les conditions gagnantes pour la mise en place de ce programme

idem que 3.1.2

3.2.3 Outils

idem que 3.1.3



3.3 FORMATION PARENT

3.3.1 Les objectifs

3.3.2 Les conditions gagnantes pour la mise en place de ce programme

3.3.3 Les outils

- **Annexe 3.3.3 - III**

Les documents reliés aux activités de formation réalisées avec les parents (à l'école ou à la maison).

Ces différents documents sont utilisés lors des formations, d'environ 2 heures chacune, offertes aux intervenant-e-s qui désirent réaliser des activités de formation avec les parents à l'école ou à la maison.

A- Cahier de **formation 1** : Je me familiarise avec l'ordinateur et son système d'exploitation

B- Cahier de **formation 2** : Je me familiarise avec la navigation sur le Web

C- Cahier de **formation 3** : Je me familiarise avec la recherche sur Internet

D- Cahier de **formation 4** : Je me familiarise avec le courrier électronique

C- Cahier de **formation 5** : Je me familiarise avec un logiciel de traitement de texte et avec un logiciel de présentation : Word et PowerPoint 2003

Vous pouvez consulter ou télécharger les différents documents de l'annexe 3.3.3. à l'adresse suivante : http://www.jepassepartout.org/ordi_doc.htm



Le programme d'activités pédagogiques à l'ordinateur
Formation de base des intervenant-e-s : aide-mémoire

CE QU'IL FAUT SAVOIR... (Les implications pour les intervenant-e-s)

- L'intervenant-e doit avoir reçu sa formation avec la coordonnatrice du programme avant de commencer à utiliser le portable ou les logiciels lors de ses soutiens à domicile.
- L'intervenant-e a un suivi régulier avec la coordonnatrice du programme. Les modalités de ce suivi seront déterminées en début d'année (fréquence et durée).
- Afin d'assurer la bonne marche du programme, la coordonnatrice du programme doit être avisée dès qu'il y a un problème lié à l'utilisation du portable ou d'un logiciel.

TEMPS ALLOUÉ AU PROGRAMME ORDINATEUR À DOMICILE

- L'intervenant-e pourra prolonger de 15 minutes son intervention à domicile lorsqu'il ou elle utilise l'ordinateur dans la famille.

Suggestion : Plutôt que d'utiliser l'ordinateur seulement pendant les 20 ou 30 dernières minutes de sa visite à domicile, l'intervenant-e utilisera l'ordinateur pour l'apprentissage des leçons de la semaine : écrire les mots de vocabulaire à l'ordinateur, réviser la conjugaison des verbes, les tables de multiplication, etc. à l'aide des logiciels installés sur les portables.

UTILISATION ET MANIPULATION DU MATÉRIEL

A. Points concernant l'utilisation du portable et de l'ordinateur familial

- Il est important de bien expliquer le programme aux parents : insistez sur le fait que **l'ordinateur n'est pas une récompense, mais un outil d'apprentissage**. Invitez le parent à explorer le logiciel (ou les sites Web) avec vous et l'enfant.
- Les ordinateurs et les logiciels sont fragiles. Il faut donc les manipuler avec précaution. Il est important de toujours surveillez l'enfant lorsqu'il les utilise pendant le soutien familial.



- Il est possible que les parents ou même l'enfant demandent à graver le logiciel. La loi sur les droits d'auteur interdit toute reproduction de logiciels. Comme alternative, on peut proposer d'emprunter un logiciel à la bibliothèque.

B. Points concernant spécifiquement l'utilisation de l'ordinateur familial

- Il est important de demander au parent s'il permet à l'enfant d'utiliser/manipuler seul l'ordinateur familial ou s'il préfère le faire lui-même.
- Si vous n'arrivez pas à installer ou à faire fonctionner un logiciel, il ne faut pas jouer au « technicien ». Seul le parent peut, s'il en est capable, changer les paramètres de son ordinateur. À la fin de l'année, il est important de désinstaller le ou les logiciels éducatifs utilisés avec l'enfant. Autant que possible, **privilégiez l'utilisation d'Internet plutôt que de logiciels.**

C. Points concernant spécifiquement l'utilisation de l'ordinateur portable

- Pour des raisons de logistique (disponibilité des portables et assurance), les intervenant-e-s rapportent le portable à l'école le lendemain du soutien familial. Il est **important de respecter l'horaire d'utilisation** des portables élaboré par la coordonnatrice du programme ordinateur.
- Puisque fragile, le portable est manipulé par l'intervenant-e et non par l'enfant. L'enfant peut évidemment manipuler la souris et le clavier. Évitez de toucher l'écran avec les doigts.
- Si un problème survient au moment de l'utilisation du portable, ne tentez pas de le réparer. Fermez le portable et appelez le plus tôt possible la coordonnatrice du programme. Ensemble, nous étudierons le problème.
- L'entretien périodique du portable est fait par l'équipe du programme ordinateur (défragmentation, nettoyage, etc.).
- Il est important de ne rien installer sur le portable (logiciels, Internet, imprimante, etc.).
- Il ne faut jamais laisser le portable sans surveillance ni le laisser dans la voiture même pour quelques minutes.
- Lorsqu'il fait très froid, il faut attendre au moins 20 minutes avant de mettre le portable sous tension (l'allumer). Cette précaution vise à éviter l'effet de condensation qui peut endommager, voire briser l'ordinateur.
- En cas de perte ou de vol du portable, il faut appeler immédiatement la coordonnatrice du programme ordinateur qui vous indiquera ce qu'il faut faire.

27-09-2010